

# Dans le vent

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2004)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-644945>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉOLIENNES



Cette éolienne sur le Mont-Soleil produira du courant pour 500 ménages

**Selon le «concept d'énergie éolienne pour la Suisse» lancé par l'OFEN, l'OFEP et l'ARE, les éoliennes du pays devraient produire de 50 à 100 GWh d'ici à 2010**

«Le principe est de concentrer les installations sur les lieux les mieux adaptés aux éoliennes, tout en protégeant paysage et nature.» Michael Kaufmann, responsable du programme Suisse Energie, relève que les sites intéressants sont nombreux: 96 sites au total dont 12 sites dits «prioritaires» ainsi que 16 sites qui existent déjà dans le cadre d'une planification cantonale ou communale. Michael Kaufmann, également directeur adjoint de l'Office fédéral de l'Energie (OFEN), précise: «A travers le programme SuisseEnergie, l'objectif est d'atteindre grâce au vent une production de 50 à 100 gigawatt-heures (GWh) d'ici à 2010.» La part indigène d'énergie éolienne dans la production d'électricité passerait ainsi de 0,01 pour cent actuellement à 0,1 pour cent d'ici six ans.

**Arc.** En dépit d'un positionnement géographique, sans zones maritimes ni côtières, moins optimal que celui de certains de ses voisins européens, la Confédération veut, d'ici à 2025, réussir ensuite à couvrir le 0,5 pour cent de la consommation d'électricité nationale, soit 300 GWh, grâce au vent.

Ceci représente le travail de quelque 189 éoliennes qui pourraient produire du courant entre 12 et 25 centimes le kWh. «Ce prix est concurrentiel», relève Michael Kaufmann. En fonction des conditions topographiques et météorologiques spécifiques à l'Helvétie, la majorité des sites retenus se situent sur l'arc jurassien (cantons de BE, JU, NE, VD), puis l'arc alpin (TI, UR, VS).

L'énergie éolienne a suivi un développement fulgurant ces dix dernières années en Europe. Pionnière, l'Allemagne compte plus de 7000 éoliennes qui couvrent, dans le nord du pays, plus de 30 pour cent des besoins en électricité. A lui seul, le Bade-Wurtemberg produit 45 fois plus d'énergie que la Suisse. L'Autriche, géographiquement comparable à la Suisse, possède aujourd'hui une puissance éolienne 80 fois plus élevée. «La Suisse doit donc développer son potentiel éolien», souligne le directeur adjoint de l'OFEN.

**Outil.** Pour réaliser le potentiel éolien national, l'OFEN a mis au point, avec les divers acteurs concernés que sont, outre la Confédération, les cantons, l'industrie de l'électricité et les organisations écologiques, le «Concept d'énergie éolienne pour la Suisse». Lancé le 26 août dernier à Bienne, ce catalogue de base est un outil de travail pour tous ceux qui sont actifs dans le

développement de l'énergie éolienne. Il définit les critères et les principes de sélection pour déterminer si et comment un site peut être déclaré propice à l'implantation des moulins à vent du 21<sup>e</sup> siècle. Vitesse du vent (au minimum 4,5 m/sec au niveau du moyeu d'une éolienne de 70 mètres de hauteur totale), mais aussi distance de la construction par rapport aux forêts (50 m), aux zones urbanisées (300 m), exclusion des zones et distance supplémentaire d'au moins 200 mètres des inventaires et des zones de protection nationale en sont les critères. Ils complètent le principe de base qui veut que les parcs éoliens soient concentrés dans des lieux appropriés. S'y ajoutent les critères d'évaluation paysagère, dans un deuxième temps, au niveau cantonal et communal.

**Recours.** Energie propre, la force du vent produit déjà 4,1 GWh d'électricité sur le Mont-Crosin (BE), soit la consommation annuelle de 1200 ménages, grâce aux six éoliennes de la société Juvent. Les Forces motrices bernoises (BE) en sont l'actionnaire principal.

La construction, actuellement en cours, de deux nouvelles installations, doit leur permettre de passer à 7,6 MWh. Les deux cantons voisins de l'Arc jurassien, Neuchâtel et le Jura, veulent également profiter de leurs crêtes ventées pour s'engouffrer dans cette voie. La préférence jurassienne va aux Franches-Montagnes avec quatre sites retenus. Le canton espère couvrir d'ici à 2010 presque le 2% de ses besoins en électricité grâce à Eole. Le conseiller d'Etat neuchâtelois Pierre Hirschy, chef du Département de la gestion du territoire, souligne l'option prise en 1997 déjà avec le site de Crêt Meuron. Complétés par l'apport d'un deuxième site, les sept rotors planifiés pourraient produire 25 GWh, soit la moitié de la part suisse d'électricité tirée du barrage du Châtelot sur le Doubs.

La situation juridique devrait se clarifier en fin d'année devant le Tribunal administratif cantonal, «à moins d'un ultime recours des opposants au Tribunal fédéral», analyse le Neuchâtelois qui voit là un retard supplémentaire dans la réalisation des objectifs en énergies renouvelables de son canton.

**Suite de la page 8**

Nos meilleures chances résident dans les infrastructures (transformation du biogaz en électricité dans les usines d'incinération des déchets, petites centrales pour l'alimentation en eau potable, etc.).

*Quelles tâches incomberaient à l'administration?* Elles devraient se limiter au contrôle (p.ex. abus dans le domaine des certificats).

*Les prix du pétrole prennent l'ascenseur. La promotion des énergies renouvelables en profite-t-elle?*

Oui. Les prix sont déjà en hausse, plus de 80% de l'électricité mondiale étant d'origine thermique. Cela profite aux énergies renouvelables.

*Les énergies renouvelables combleront-elles les lacunes quand les réserves de pétrole seront épuisées?*

En Suisse, en l'état de la technologie actuelle, la production d'énergies renouvelables restera une niche du marché. Et aucune solution de quotes-parts ne modifiera notre topographie ni notre climat! Mais les objectifs de l'État, couplés avec le système des certificats, peuvent

avoir un impact sur la promotion de ce type d'énergie, là où elles sont le plus efficaces.

*Quel sera le rôle des énergies renouvelables dans la production d'électricité d'ici 2030?*

Nous ne pouvons renoncer aux centrales nucléaires pour l'instant. D'ailleurs, par souci pour le climat, je préfère une nouvelle centrale nucléaire à une centrale à gaz. Si nous voulons préserver notre qualité de vie, nous devons faire des compromis.